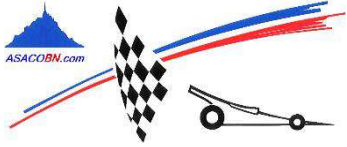


Association Sportive Automobile de Basse Normandie



Course de Côte Régionale De Gavray

10 mai 2018



REGLEMENT PARTICULIER

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE BASSE NORMANDIE organise le 10 mai 2018 avec le concours du Villedieu Auto Club une compétition automobile régionale dénommée :

Course de Côte Régionale de GAVRAY

Cette compétition compte pour :

- La Coupe de France 2018 coëf 1
- Le Challenge de Basse Normandie
- Le Championnat de Normandie

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue de Normandie, sous le N°14 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N°128 en date du 14/02/2018

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1p. Officiels :

Présidente du Collège des Commissaires Sportifs
Sylvie QUERU Licence n°14919
Commissaires Sportifs
Roger GIRARD Licence n° 23809
Annie CORDEL Licence n°1568
Directeur de Course
Francis HELYE Licence n°1752
Directeur de Course Adjoint
Gérard QUETRON Licence n° 19430
Commissaires Techniques :
Responsable :
Claude OLLIVIER Licence n° 16353
Patrick GUILLEUX Licence n° 40894
Médecin
Dr ZARB
Chargé de la mise en place des moyens :
Bernard CHRETIENNE Licence n° 101561
Délégué aux relations avec les concurrents :
Jacky FRANCOISE Licence n° 115323
Chargé des Commissaires de route :
Rémy LETELLIER Licence n° 17209
Chronométreurs :
Philippe DESFOUX Licence n° 2780
André BRIARD Licence n° 4598
Nombre de postes de commissaires :9
Nombre de commissaires : 20
Nombre d'ambulances : 2
Tous les officiels sont Juges de Faits

1.2p. Horaires :

Clôture des engagements : le 5 mai 2018 à minuit
Publication de la liste des engagés : le 7 Mai 2018
Vérifications administratives et techniques :
- le 9 mai 2018 de 16h30 à 19h sur convocation
- et le 10 mai 2018 de 7 h 30 à 10 h 00.
Briefing des Commissaires : le 10 mai 2018 à 8 h 00
Essais non chronométrés : le 10 mai 2018 de 8 h 30 à 10 h 00.
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais : à 10 h 10
Essais chronométrés : le 10 mai 2018 de 10 h 15 à 12 h 00.
Plusieurs essais possibles par concurrent sur décision du Directeur de Course
Briefing des pilotes : le 10 mai 2018 à la fin des essais chronométrés, sur la ligne de départ
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : à 12 h 10.

Course :

- 1^{ère} montée le 10 mai 2018 à partir de 13 h45
- 2^{ème} montée le 10 mai 2018 à l'issue de la 1^{ère}
- 3^{ème} montée le 10 mai 2018 à l'issue de la 2^{ème}
- 4^{ème} montée le 10 mai 2018 sur décision de la Direction de course

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires :
Le 10 mai 2018, 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

PODIUM :

Le 10 mai 2018, à l'issue de la dernière montée.
Remise des coupes : le 10 mai 2018, au podium.

Les concurrents pourront retirer les palmarès au secrétariat du Collège des Commissaires Sportifs, 30 minutes après l'affichage définitif des résultats.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

- Réunion 1 : le 10 mai 2018- à 9 h 00
- Réunion 2 : le 10 mai 2018 à 12 h 00
- Réunion 3 : le 10 mai 2018 à l'issue de la dernière montée.

1.3p. Vérifications :

Vérifications administratives :

Le 9 mai 2018 de 16 h30 à 19h à la structure sur la D9
Et le 10 mai 2018 de 7h 30 à 10 h00.

Vérifications techniques :

Le 9 mai 2018 sur convocation de 16h30 à 19 h,et
Le 10 mai 2018 de 7h45 à 10h00 : garage et parc sur la D9

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :
Gavray Autos 26 bis rue du Moulin 50450 Gavray
Taux horaire de la main-d'œuvre : (60 € TTC).

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit 10 h 01.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue à partir de 9 h 00.

1.5p. Dispositions particulières : définies par la Direction de Course ou le Collège des Commissaires Sportifs si nécessaires et publiées par affichage ou additifs

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA des courses de côte.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1p. Engagements :

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Bernard CHRETIENNE
667 Rue de la Carrière
50800 LA COLOMBE
Tel : 07 62 14 73 64

Email : jacqueline.leboeuf@club-internet.fr

Jusqu'au 5 mai 2018 à minuit.
Les frais de participation sont fixés à 220 €, réduits à 110 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.
Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 45 les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1p. Voitures admises :

Le nombre des voitures admises est fixé à 80
Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte.

4.2p. Carburant - Pneumatiques - Equipements :

Voir règlement standard des Courses de Côte

4.2.7p. Echappement

Voir règlement standard des Courses de Côte

4.3p. Numéros de course :

Voir règlement standard des Courses de Côte

4.4p. Mesures et dispositifs de sécurité :

Voir tableau de sécurité 2018

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.
Publicité obligatoire : Challenge Basse-Normandie 2018

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1p. Parcours :

La Course de Côte Régionale de GAVRAY a le parcours suivant :
Route Départementale D9

La course se déroulera en 3 montées ; ou 4 sur décision de la Direction de course.

Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : D9

Arrivée : D9

Pente moyenne : 12%

Longueur du parcours : 1500 mètres

Modalités de retour au départ : sur instructions du Directeur de Course

Parc départ : lieu D9

Parc arrivée : lieu D9

6.2p. Route de Course :

Seules les voitures ayant satisfait aux vérifications pourront accéder à la ligne de départ sur la D9.

6.3p. File de départ :

File de départ lieu D9

Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant

leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de cette compétition.

6.4p. Signalisation :

Voir règlement standard des Courses de Côte

6.5p. Parc Concurrent :

Les parcs concurrents seront situés à : Gavray sur la D9.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir du 9 mai 2018 à 16 h,

Les remorques devront être garées sur la D9

6.6p. Parc Fermé Final :

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion) pour tous les concurrents classés est situé sur la D9 près de la ligne de départ.

6.7p. Tableaux d'affichage officiels :

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : caravane administrative
- pendant les essais et la course au parc départ : caravane administrative
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée: caravane administrative

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leur seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8p. Permanence :

Pendant la manifestation une permanence se tiendra à la caravane administrative de 7 h 30 à 12 h 00.

Téléphone permanence n° 07 62 14 73 64

Centre de secours le plus proche : Hôpital de Coutances : téléphone n° 02 33 47 40 17

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1p. Essais : Non chronométrés de 8 h 30 à 10 h 00

Et chronométrés de 10 h 15 à 12 h 00

Plusieurs essais possibles par concurrent sur décision du Directeur de Course

7.2p. Conférence aux pilotes (briefing) :

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu sur la ligne de départ le 10 mai 2018 à 12 h

La présence de tous les pilotes est obligatoire.

7.3p. Course :

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Procédure de départ aux feux tricolores

7.4p. Echauffement des pneumatiques :

Echauffement des pneumatiques par déplacement des voitures : interdit.

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Non présentation dans l'ordre des admis au départ : 10 secondes

Quille de chicane :10 secondes

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur le meilleur temps des montées effectuées.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général.
- 1 classement général féminin.
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4 du règlement standard.
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4 du règlement standard.

ARTICLE 10P. PRIX

10.2p. Prix :

Aucun prix en espèces, ni chèque ne sera remis

10.3p. Coupes :

Des coupes seront distribuées de la façon suivante :

Classement général : les 3 premiers : 1 coupe,
Classement 1er du groupe et 1er à la classe minimum et classement féminin

Les Coupes ne sont pas cumulables.

10.4p. Podium :

La remise des coupes aura lieu au Podium situé près du départ à l'issue de la dernière montée.

10.6p Remise des Palmarès :

La remise des palmarès aura lieu au secrétariat du Collège des Commissaires Sportifs 30 minutes après l'affichage définitif des résultats

**Tous les renseignements et résultats
sur le site de l'Asa de Basse
Normandie
www.asacobn.com**

Demande de participation à la Course de Côte Régionale de Gavray : 10 mai 2018

Engagement à retourner à Avant le 5 mai 2018 à minuit	Bernard CHRETIENNE 667 Rue de la Carrière 50800 LA COLOMBE 07 62 14 73 64	Montant de l'engagement 110,00 Euro	Chèque à libeller à l'ordre de: VILLEDIEU AUTO CLUB			
	Conducteur	VOITURE				
NOM		Marque				
Prénom		Type				
Adresse		Date de 1ère Mise en circulation				
Code Postal		N° d'immatriculation				
Ville		N° de Chassis				
Téléphone		Nbre de cylindres				
Permis de conduire N°		Cylindrée réelle				
Délivré par		Poids				
à la date du		N° du passeport technique				
Code ASA		N° Fiche d'homologation				
N° Licence						
Je soussigné, déclare avoir pris connaissance du règlement particulier ainsi que de la réglementation générale des prescriptions générales des Cc établies par la FFSA						
Je déclare sur l'honneur ne pas être sous le coup d'une suspension de permis de conduire et de licence F.F.S.A. Je reconnais avoir pris connaissance de la réglementation anti-dopage et accepte de me soumettre à tout contrôle						
J'engage mon véhicule dans le Groupe		et la Classe				
Signature				Fait le :	asacobn.com	
RESERVE A L'ORGANISATEUR						
Date d'engagement	Règlement	Vérif. Administratives	Vérif. Techniques	Groupe	Classe	Numéro
	Chèque: Espèces:					